

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 3 (1865)
Heft: 11

Artikel: [Sur le rapport du jury concernant les sociétés chorales]
Autor: L.-A. K.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-177995>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

incidents de la journée avaient subi cette bienheureuse influence, et je les écris tels qu'ils sont restés gravés dans ma mémoire.

En achevant ces bienveillantes paroles, le vieillard avait entr'ouvert la petite porte de sa coquille de limaçon. J'aurais pu l'enjamber du reste car tout le devant de l'échoppe était ouvert, sauf un petit mur de bois qui ne s'élevait que jusqu'à la hauteur de la tablette sur laquelle travaillait le bonhomme. Enfin j'étais dans cette hutte, qu'eût dédaignée le plus pauvre sauvage ! Au fond, un grabat, recouvert d'une courte-pointe d'un bleu passé. Vers le milieu, un petit poêle de fonte, où bouillonnait le souper dans sa marmite de terre. Aux quatre murailles, de vieilles chausures suspendues avec la symétrie de trophées d'armes antiques ; et sur le plancher, un amas de souliers, de bottes, de cuirs, aussi accidenté, aussi pittoresque que la chaîne des Alpes et des Pyrénées.

— Vous me permettez de continuer ma besogne ? dit le save-tier en m'avançant un escabeau sur lequel je m'assis machinalement et sans répondre un seul mot. La curiosité, la surprise me rendaient muet. Quant à mon hôte, il reprit sa forme, son fil et son tire-pied, puis il commença, avec la gravité d'Énée racontant à la reine Didon les aventures de ses voyages.

Tout ceci me revient confus et incertain comme le souvenir d'un songe... Enfin, c'est, je crois, à peu près de la manière suivante que le bon vieillard me fit le récit de l'histoire promise.

(La suite au prochain numéro).

Ce n'est que depuis peu de jours qu'a paru le second rapport du jury concernant les sociétés chorales qui, à la dernière fête fédérale de chant, ont participé au concours pour le chant artistique ; sans ce retard, il y a longtemps que nous en aurions extrait ce qui touche aux sociétés de la Suisse française et spécialement celles de notre canton.

Sur quatorze membres, composant les deux jurys, il y avait sept Suisses : MM. Breitenbach, de Wettingen ; Schäublin, professeur (Bâle) ; Methfessel (Winterthur) ; R. Weber (Berne) ; Schnyder (Ratthausen) ; A. Köella (Lausanne) et T. Wogt (Fribourg).

La pluralité des Sociétés de la Suisse française ont concouru pour le chant artistique : sur dix-sept sociétés il y en avait huit des cantons français : l'*Orphéon*, la *Concorde*, l'*Union chorale*, la *Concordia* et l'*Harmonie* (canton de Neuchâtel), le *Frohsinn* (Lausanne) et les deux *Sociétés chorales* de Vevey et Genève.

Sur vingt-neuf sociétés, ayant concouru pour le chant populaire, il n'y a eu que trois sociétés de la Suisse française : *Union chorale* (Lausanne), *Liederkranz* (Genève), l'*Harmonie* (St.-Imier).

Les chœurs d'ensemble ont réuni à peu près trois mille chanteurs. Ceux qui ont assisté à cette solennité n'oublieront de leur vie ce que ces milliers de voix avaient de mâle puissance et d'accents patriotiques.

Parmi les douze sociétés chorales de la Suisse française, ce sont surtout celles des cantons de Genève et Vaud qui se sont distinguées ; elles ont été accueillies et applaudies avec une vive sympathie. La vie, l'entrain, le rythme marqué et une prononciation énergique, qualités caractéristiques des chanteurs romands, leur ont valu cet accueil chaleureux. Ces qualités ont atténué les intonations douteuses, l'absence de nuances

déliçates et ce qu'il pouvait y avoir de défectueux dans la proportion de la qualité des voix.

Nous savons que la participation de nos sociétés chorales à la belle fête fédérale de chant à Berne (la 41^{me}) a produit sur nos confédérés allemands et grisons un excellent effet et qu'ils y ont été très-sensibles. Leur vœu serait qu'une des prochaines fêtes fédérales de chant eût lieu à Lausanne, pour resserrer plus étroitement des liens à peine formés et pour soutenir et fortifier en même temps notre société cantonale de chant.

L.-A. K.

M. V., commissaire-arpenteur à Lausanne, a bien voulu nous adresser une lettre au sujet de notre article sur le *jardin d'hiver*. Mais, voyant qu'elle ne figurait pas dans les colonnes de notre numéro de samedi dernier, M. V. s'est empressé d'en envoyer un double à l'*Estaffette*, journal dans lequel elle a déjà paru, ce que nous regrettons ; notre intention était de publier la prose de notre correspondant par un tirage spécial, sur papier jésus satiné, avec encadrement. M. V., trop pressé, nous a privé de ce plaisir et de la petite surprise que nous comptions faire à nos abonnés. Un peu plus de patience et la dite lettre, édition de luxe, aurait été portée à chacun d'eux par une jeune fille vêtue de blanc, ruban rose en sautoir, avec un bouquet de camélias blancs pour les dames, et un paquet de Havanne pour les messieurs.

Ce sera pour une autre fois. — Ne désespérez pas, chers abonnés.

• Accusé de réception

M. Christian M., à Grandson, reçu 4 fr.

Pour la rédaction : L. MONNET.

TISSUS DU JAPON

Le Département de l'agriculture et du commerce informe le public qu'une collection d'échantillons de tissus de coton, de lin et de soie, provenant de manufactures japonaises, sera exposé du 15 au 25 février prochain, dans une des salles du Musée cantonal, à Lausanne, où chacun sera admis à l'examiner, dès 9 heures du matin à midi et de 2 à 4 heures du soir.

Une notice sur ces tissus, publiée par l'autorité fédérale, est à la disposition du public, au bureau du Département ; des exemplaires de cette notice accompagneront les échantillons exposés.

Lausanne, 28 janvier 1863.

Le chef du Département.

H. JAN.

Nous rappelons à nos abonnés qu'ils peuvent, si cela leur convient, nous faire parvenir FRANCO, en timbres-poste, le montant de leur abonnement.

Il leur en sera accusé réception dans le journal.